



## CSA ministériel du 11 juin 2026



### Boycott

Madame la Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs,

La CGT et le SM ont décidé de ne pas siéger à cette séance du comité social d'administration ministériel.

Ce CSA ministériel se tient quelques jours seulement après le décès de la jeune Lyhanna et la mise en cause brutale de l'institution judiciaire par le garde des Sceaux.

Feignant de méconnaître le manque de moyens matériels et humains dont souffre l'institution judiciaire, le garde des Sceaux préfère mettre en cause des responsabilités individuelles et évoquer d'éventuelles sanctions disciplinaires, avant même que l'inspection qu'il a lui-même diligentée arrive sur site.

En dépit des alertes que nos organisations font depuis de nombreuses années sur la carence de l'institution judiciaire et son incapacité à protéger les enfants et contrairement à ce qu'il clame depuis plusieurs jours, Gérald Darmanin n'a jamais fait des violences contre les enfants sa priorité et ce, alors qu'il a successivement été ministre du budget, ministre de l'Intérieur et actuel ministre de la Justice. Dédier deux lignes dans une circulaire de politique générale à ce contentieux ne suffit pas à en faire une priorité !

Incapable de reconnaître ses défaillances et les failles systémiques de l'institution judiciaire, le ministre s'engouffre dans les réponses populistes éculées depuis des décennies : celles de l'atteinte à l'indépendance de la justice et de toujours plus de répression.

A l'heure où l'ensemble des professionnel·les de la justice, y compris le procureur général de la Cour de cassation appellent, pour protéger l'État de droit, à une réforme constitutionnelle en vue de l'indépendance du parquet, le garde des Sceaux lui plaide pour le retour des instructions individuelles. A l'heure où un garde des Sceaux en exercice rend visite en prison à un condamné non définitif et assure publiquement qu'il le soutient, il y a fort à craindre de son ingérence dans le déroulement des procédures pénales, laissant toute la place au soupçon de pressions partisans.

Quant aux mesures en faveur de la protection des enfants que Gérald Darmanin a voulu présenter en toute hâte ces derniers jours (imprescriptibilité des crimes sexuels commis sur les enfants, augmentation de la répression des dites infractions, perpétuité réelle pour les auteurs sans perspective ni démarche de réinsertion), elles se résument à des mesures d'affichage, permettant à l'exécutif de faire mine d'agir sans le moindre investissement budgétaire. Ces mesures n'apporteront demain aucune protection supplémentaire aux enfants en danger.

**De simples déclarations de principe ou le recyclage de recettes éculées ne suffiront jamais à assurer la protection effective des enfants. La CGT et le SM exigent une priorisation du contentieux des violences faites aux enfants par la mise en place d'une politique publique prioritaire incluant l'ensemble de tous les services publics.**

La direction des victimes et des usagers, créée à la va-vite, sans concertation réelle ni inscription durable est la parfaite illustration de cette absence de considération pour les victimes.

Ce projet constitue en outre une illustration préoccupante des difficultés actuelles du dialogue social au sein du ministère. Sur un sujet d'une telle importance, les échanges préalables n'ont pas permis une véritable construction collective du projet, dans le respect des représentants des personnels.

Ce boycott s'explique aussi par l'affaiblissement continu du dialogue social depuis plusieurs mois. Les arbitrages sont de plus en plus souvent rendus en amont des discussions, les marges d'évolution des projets sont réduites et les engagements pris à l'égard des organisations syndicales peinent à se traduire concrètement. Par ailleurs, les réunions préparatoires aux instances (auxquelles ne nous participons pas) montrent clairement une volonté de vider les instances sociales de leur rôle et ce hors du cadre réglementaire. Cette situation nourrit une défiance croissante et interroge la place réelle accordée aux instances de dialogue social.

À cela s'ajoutent des contraintes budgétaires toujours plus fortes qui pèsent sur les services, les agents et les politiques publiques portées par le ministère. Dans le même temps, les réformes se multiplient alors même que les moyens nécessaires à leur mise en œuvre ne sont pas toujours au rendez-vous. Les difficultés rencontrées pour respecter les accords conclus, pour accompagner les transformations engagées et pour garantir leur réussite témoignent d'un décalage grandissant entre les ambitions affichées et les moyens réellement consacrés à leur réalisation.

Nous ne méconnaissons pas le pouvoir de nomination de l'administration ni le fait que ces décisions ne relèvent pas du champ de la concertation. Pour autant, certains choix récemment opérés ou envisagés ne sont pas de nature à rassurer les personnels sur les orientations retenues pour l'avenir du ministère. Ils participent d'un climat général d'incertitude et d'interrogation auquel s'ajoutent déjà les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les services.

Plus largement encore, c'est la situation de la fonction publique qui nous préoccupe. Dégradation de l'attractivité, perte de sens, insuffisance des rémunérations, dégradation des conditions de travail, manque chronique d'effectifs : autant de signaux qui traduisent un affaiblissement progressif du service public et de celles et ceux qui le font vivre au quotidien. Le triste exemple de l'affaire Lyhanna montre encore malheureusement les conséquences engendrées par le manque de moyens (rappelons qu'il y a peu les 3 postes au parquet d'Auch étaient vacants). Ce que le président de la République refuse de voir en déclarant ne vouloir « entendre aucun argument de moyens sur cette affaire ».

Dans ces conditions, siéger aujourd'hui reviendrait à donner le sentiment que le fonctionnement actuel du dialogue social nous satisfait. Ce n'est pas le cas.

Par ce boycott, la CGT et le SM entendent adresser un signal clair : les personnels du ministère méritent mieux que le discrédit et la vindicte. Ils méritent mieux qu'un dialogue social formel, mieux que des engagements sans lendemain et mieux qu'une succession de réformes dont les conditions de réussite ne sont pas réunies.

C'est pourquoi nous avons fait le choix de ne pas participer à cette séance. Notre absence est une alerte.

Vos représentant·es CGT et SM.